



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Fontenay-le-Comte Niort

Question écrite n° 64898

Texte de la question

M. Jean-Jacques Filleul appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des travaux de réouverture de la ligne SNCF Fontenay-le-Comte Niort. le projet de réouverture de cette ligne a le soutien des élus et de l'association des usagers des transports de la Vendée, il permettrait de désenclaver le Sud-Vendée et d'assurer le développement économique, industriel, touristique et écologique de ce département. A cet effet, les études et les provisions pour travaux ont été inscrites dans le contrat de plan Etat-région. Des engagements ont été pris afin que les études commencent au premier semestre 2001, mais à ce jour, elles ne sont toujours pas commencées. Aussi, il lui demande quelles sont les décisions qu'il entend prendre, afin que cette étude préalable aux travaux débute.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a toujours cherché à promouvoir une politique équilibrée des transports, en favorisant en particulier le développement du transports ferroviaire. Cette volonté s'est traduite, dans le cadre des contrats de plan par une multiplication par huit des engagements de l'Etat consacrés à ce mode de transport pour la période 2000-2006. Complétés des participations des autres partenaires, ces engagements ont permis de prévoir un montant d'investissements sans précédent et un nombre important de projets pour la modernisation du réseau existant. En région pays de la Loire, le volet ferroviaire du contrat de plan a ainsi retenu un programme de plus d'un milliard de francs, prévoyant notamment une enveloppe pour la réouverture de la ligne Niort - Fontenay-le-Comte. Ces crédits permettront de conduire l'ensemble des études préliminaires destinées à apprécier le montant des investissements rendus nécessaires par cette réouverture de ligne, et à établir l'analyse économique qui précisera l'intérêt du projet au regard de la fréquentation attendue. Il appartient désormais aux différents partenaires au niveau régional d'engager ces études. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est favorable à ce que celles-ci s'attachent à prendre en compte les préoccupations exprimées par les différentes associations d'usagers, dans le cadre du suivi de cette opération.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Filleul](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64898

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4467

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6210